



SYNDICAT MIXTE
DE L'ESCAUT

PRÉFET DU NORD

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer du Nord

STRATÉGIE LOCALE DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION

ESCAUT & SENSÉE

01
02
03
04

Comme l'ont confirmé les événements du printemps 2016, la gestion des inondations reste une problématique prégnante pour le département. En effet, l'état de catastrophe naturelle (CATNAT) a été reconnu 129 fois dont

- › 35 fois sur l'arrondissement d'Avesnes
- › 8 fois sur l'arrondissement de Cambrai
- › 16 fois sur l'arrondissement de Douai
- › 17 fois sur l'arrondissement de Dunkerque
- › 48 fois sur l'arrondissement de Lille
- › 5 fois sur l'arrondissement de Valenciennes

La nouvelle politique de gestion des risques d'inondation, impulsée par la Directive Inondation, vise à réduire les conséquences négatives de ces événements sur la population, l'activité économique, l'environnement et le patrimoine culturel. Elle permet également d'optimiser la capacité d'un territoire à retrouver un fonctionnement satisfaisant lors de la survenance d'un événement majeur.

La Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI) de l'Escaut et de la Sensée y répond en définissant à l'échelle des 89 communes de son périmètre les objectifs jugés prioritaires pour ce premier cycle de mise en œuvre de la directive européenne.

Cette stratégie est le fruit d'un important travail collaboratif réalisé depuis 2013 avec l'ensemble des acteurs de la gestion du risque. Cette concertation va se poursuivre en 2017 par la détermination des actions qui permettront de réaliser les objectifs définis.

-
- 01.** La démarche
 - 02.** Le territoire
 - 03.** Le diagnostic établi en 2015
 - 04.** Les objectifs principaux et opérationnels



01

EUROPÉENNE

2007

Directive européenne 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite directive « inondation »

02

NATIONALE

2014 / 7 OCT.

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI)

03

BASSIN ARTOIS PICARDIE

2011 / 22 DÉC.

Réalisation de l'EPRI (Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation)

2012 / 26 DÉC.

Identification des TRI (Territoires à Risques Importants d'Inondation)

2014 / 18 JUIL.

Cartographies des surfaces inondables et des risques d'inondation pour les TRI de Dunkerque, Valenciennes et Maubeuge

2015

/ 23 JAN.

Cartographies des surfaces inondables et des risques d'inondation pour les TRI de Lille et Douai

/ 19 NOV.

Approbation du PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation) du bassin Artois Picardie 2016-2021

01

La démarche

TRI DE DUNKERQUE

CARTE DES TRI ET SLGRI*

SLGRI du Delta de l'Aa

SLGRI Marque & Deûle

SLGRI Scarpe Aval

SLGRI Escaut & Sensée

SLGRI Sambre

TRI DE LILLE

TRI DE DOUAI

TRI DE VALENCIENNES

TRI DE MAUBEUGE

04

LOCALE

2013 / JUIL.

Identification des structures porteuses

2014

/ JUIL.

Organisation d'ateliers territoriaux : présentation de la démarche et définition des éléments structurants des SLGRI

/ 10 DÉC.

Arrêté Préfectoral du Préfet Coordonnateur de Bassin portant élaboration des SLGRI

2015

/ 2 JUIN

Arrêté Préfectoral du Préfet de Département : liste des parties prenantes et services de l'État référents

/ SEPT.

COPIL de validation des projets de SLGRI

2016

/ MARS

Consultation des élus

/ JUIN À OCT

Consultation des parties prenantes

/ 28 OCT.






Avis favorable de la commission inondation du Bassin sur les SLGRI

/ 29 DÉC.

Arrêté Préfectoral du Préfet de Département d'approbation des SLGRI

D2

PÉRIMÈTRE DE LA SLGRI

-  Périimètre de la SLGRI Escaut Sensée
-  TRI de Valenciennes
-  Périimètre de la SLGRI Scarpe Aval
-  TRI de Douai
-  Réseau hydrographique

Le territoire

La SLGRI de l'Escaut et de la Sensée concerne 89 communes situées sur les bassins versants de l'Escaut et de la Scarpe aval.

Cette SLGRI concerne un cours d'eau principal, l'Escaut et ses affluents : la Sensée et la Scarpe en rive gauche, la Selle, l'Ecaillon, la Rhônelle et la Haine en rive droite situés sur deux sous-bassins interdépendants, celui du Haut Escaut et celui de la Scarpe.

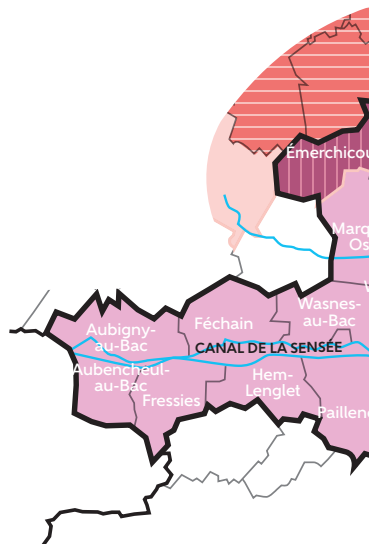
Un territoire exposé à :

- › des inondations par débordement de cours d'eau souvent provoquées par la pluviosité hivernale, mais parfois par des orages estivaux brefs mais puissants
- › des inondations par remontée ou saturation de nappe dans les zones où les nappes sont proches du sol, provoquées par le cumul des précipitations hivernales
- › des inondations par rupture de digue de cours d'eau ou d'ouvrages de protection
- › des inondations d'origine anthropique liées aux débordements des réseaux d'assainissement et aux perturbations liées aux affaissements miniers
- › des problématiques de ruissellement et d'érosion

L'état de CATNAT a été reconnu à 233 reprises depuis 1985 pour des inondations et des coulées de boue.

Facteurs d'aggravation du risque :

- › une artificialisation des sols et une pression foncière croissantes
- › une diminution des surfaces des prairies et le développement d'une culture intensive
- › une urbanisation croissante en bordure des cours d'eau
- › une interaction des phénomènes



03

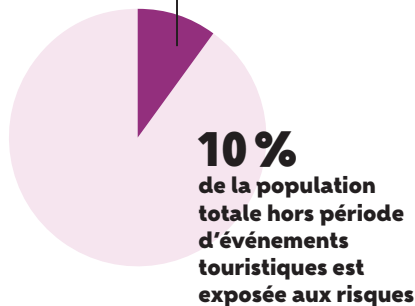
Le diagnostic établi en 2015



LA SANTÉ HUMAINE

30 100

PERSONNES
POTENTIELLEMENT
IMPACTÉES PAR LES
INONDATIONS



Parmi les **20 stations d'épuration** situées sur le territoire :

- › **6** sont **exposées** au risque d'inondation
- › **5** sont situées **à proximité** des aléas d'inondation



LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

6 Zones d'Activités Economiques

impactées par les inondations

6 zones d'activités économiques (Douchy-les-Mines, Prouvy, Marly, Fresnes-sur-Escaut, Sars-et-Rosières et Louches) sont impactées par les inondations

Des **ICPE agricoles**, de nombreuses **cultures** et **prairies** sont touchées par les aléas



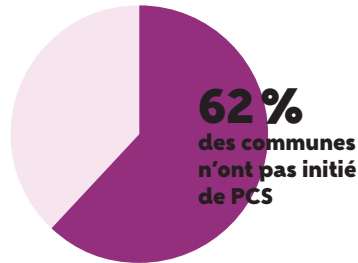
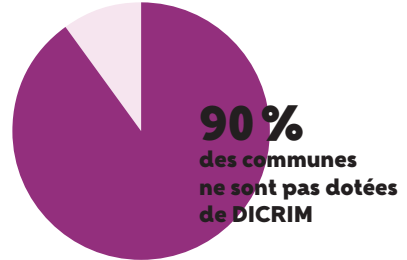
LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PATRIMONIAUX

Des **ZNIEFF** de **type I** et de **type II**, **2 sites Natura 2000**, **1 Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** et **1 Zone de Protection Spéciale** sont impactés par l'enveloppe des aléas

Plusieurs monuments et sites historiques sont concernés par les inondations : **2 sites classés** (le Parc de la Rhônelle et le square de la Dodenne à Valenciennes), **l'ensemble minier d'Amaury** classé site UNESCO, **2 monuments historiques** (l'ancienne abbaye à Crespin et le moulin de la vallée à Rombies et Marchipont)



LA GESTION DE CRISE ET LES RÉSEAUX



Les inondations peuvent impacter : des **axes routiers** (autoroutiers, nationaux, départementaux), des **axes ferroviaires**, le **tramway**, des **installations de distribution d'énergie**

Une surveillance partielle des cours d'eau : l'Escaut et ses affluents ne font pas partie du système Vigicrue du Service Prévision des Crues (SPC). Pour autant un réseau de stations (hauteur-débit) existe sur le territoire

Une couverture incomplète du territoire en termes d'outils d'information, de surveillance et d'alerte :

- ▶ **9** des 89 communes **ont élaboré leur DICRIM**
- ▶ **34** des 89 communes **ont élaboré leur PCS**

D4

Les objectifs principaux et opérationnels



À partir des éléments de diagnostic et des conclusions des réunions de concertation, quatre objectifs principaux ont été collégalement définis pour le premier cycle de mise en œuvre de la Directive Inondation sur le territoire.

OBJECTIF 1
Améliorer la connaissance des phénomènes d'érosion et de ruissellement et approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant de la Sensée
Diffuser la connaissance acquise

DÉCLINAISON EN OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Améliorer la connaissance et la gestion des eaux pluviales rurales et urbaines



Confluence Scarpe Escaut

OBJECTIF 2

Encourager un développement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration

DÉCLINAISON EN OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Prendre en compte le risque inondation dans l'élaboration des PLU Intercommunaux

OBJECTIF 3

Réduire la vulnérabilité du territoire

DÉCLINAISON EN OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Développer la culture locale du risque

OBJECTIF 4

Optimiser les outils de gestion de crise pour améliorer la résilience du territoire

DÉCLINAISON EN OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Sensibiliser et accompagner les élus dans l'exercice de leur responsabilité

LA SUITE DE LA DÉMARCHE

Les travaux de la stratégie locale de l'Escaut et de la Sensée se poursuivront par l'élaboration du plan des actions à mettre en œuvre.

Les groupes de travail seront à nouveau réunis à cette fin en 2017.

—

Les supports et compte-rendus de réunions ainsi que l'ensemble des documents relatifs à la SLGRI de l'Escaut et de la Sensée sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante:

www.nord.gouv.fr

SLGRI Escaut & Sensée

—

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer du Nord
62 boulevard de Belfort CS 90007
59042 Lille cedex

—

Syndicat Mixte de l'Escaut
21 rue de l'Abbé Victor Senez
59300 Valenciennes

—

Décembre 2016